



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-656

PUBLIÉ LE 9 SEPTEMBRE 2022

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Cabinet

75-2022-09-09-00001 - Arrêté portant délégation de signature **??** en matière de contentieux et de gracieux fiscal - PCRP 11E et 12E de Paris - (2 pages)

Page 3

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-09-09-00001

Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal -
PCRP 11E et 12E de Paris -

Direction régionale des Finances publiques d'Île de France et de Paris

Pôle contrôle fiscal et affaires juridiques

Pôle de Contrôle des revenus et du Patrimoine

PCRP des 11ème et 12ème arrondissements

Adresse du service :

39-41, Rue Godefroy Cavaignac 75011 Paris

27 bis rue des Meuniers 75012 Paris

Paris, le 09/09/2022

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La responsable du pôle contrôle des revenus et du patrimoine des 11ème et 12ème arrondissements de Paris.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BOISSIER Marine	inspectrice	15 000 €	15 000 €
CARRIVALE Christine	inspectrice	15 000 €	15 000 €
DUBOIS Valérie	inspectrice	15 000 €	15 000 €
GAILLARD Jean-Baptiste	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
MADÉLINE Sébastien	inspecteur	15 000 €	15 000 €

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
MONZEL Marie Christine	inspectrice	15 000 €	15 000 €
PALAZZARRI Isabelle	inspectrice	15 000 €	15 000 €
BIERME Evin	contrôleur	10 000 €	10 000 €
CABAS Concepcion	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
FELTIN Christine	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
GORI Sandrine	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
PEZZALI Elisabeth	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
PONTAC Marie-Hélène	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
RUPTIER Michel	contrôleur	10 000 €	10 000 €
SABATE Stéphane	contrôleur	10 000 €	10 000 €
SARTORI Grégoire	contrôleur	10 000 €	10 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

La responsable du pôle contrôle des revenus et du patrimoine des 11ème et 12ème arrondissements de Paris,

Signé

Catherine BALLANGER